

Les descendants de Sulpice



Recueil des actes des Darnault

commune de La Pérouille (Indre)

BAPTEME
NAISSANCE

N.º 8.
Gouin
Marguerite
14 mars

Il m'est huit Cent Cinquante trois, le quatorze mars
à une heure de relevée. Devant nous François Moreau
Maire, officier de l'Etat Civil de la Commune de La
Pérouille, Canton de l'arrondissement de Châteauroux
Département de l'Indre, à Compara Antoine Gouin
Cultivateur, âgé de vingt trois ans, domicilié au Village
Des Martinets de cette Commune, lequel nous a pré-
senté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hui
à neuf heures du matin, en sa demeure, de lui d'au-
tant et de Marie Lignou son épouse, âgée de
vingt deux ans, et au quel enfant, il a déclaré vouloir
donner le prénom de Marguerite. Les dites Décla-
ration et Présentation faites en présence de Alvan
Lelle âgé de quarante six ans et Louis Moreau
âgé de cinquante huit ans tous les deux Cultivateurs
Domiciliés au Village Des Martinets, et ont les
Père et témoins déclaré ne savoir signer, après
lecture à eux faite du présent acte.

Moreau
Maire

MARRIAGE

L'an mil huit cent soixante-seize, le trois
 du mois de juillet, dix heures du matin, pardevant
 Nous Louis François Moreau, Maire, officier de l'é-
 tat-civil de la Commune de La Pérouille, Canton
 des Châteauneufs, Département de l'Indre, ont comparu,
 en notre maison communale, Henri Perraguin,
 âgé de vingt-cinq ans, né à Villeme, le vingt-
 neuf Mai, mil huit cent cinquante-un, ainsi que
 le constate l'acte délivré par le Greffe de Châteauneuf
 le dix Juin, présente armée, cultivateur, fils majeur
 de Honoré Perraguin, décédé, en cette commune, le
 Sept septembre, mil huit cent soixante-six, ainsi que
 le constate l'acte inscrit sur le registre des décès, et de Jeanne
 Preste, fermière, avec laquelle il demeure aux locations
 communales de La Pérouille, ici présente et consentante,
 et Marguerite Godin, âgée de vingt-quatre ans, née
 en cette commune, le quatorze Mars, mil huit cent
 cinquante-trois, ainsi que le constate l'acte inscrit
 sur le registre des naissances, sans profession, fille ma-
 jeure de Antoine Godin, notayer, aux Baudets.

N° 5.

Perraguin Henri
 Godin Marguerite
 Garçon et fille.
 3 juillet

commune de La Pérouille, avec lequel elle demeure, et de Marie Lignouel, décédée à La Pérouille, le vingt cinq octobre, mil huit cent cinquante huit, ainsi que le constate l'acte inscrit sur le registre des décès, lesquels, ici présents et consentant, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de la maison communale, savoir la première, le onze du mois de juin, présente année, à l'heure de midi, et la seconde, le dix huit du même mois, à l'heure de midi. Aucune opposition au mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées, du Chapitre VI du titre du code civil, intitulé: Du Mariage, avons interpellé les futurs époux, ainsi que les personnes qui autorisent le mariage, d'avoir à déclarer s'il avait été fait un contrat de mariage, lesquels nous ont répondu négativement; avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi que Henri Paraguir et Marguerite Godin sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de: 1^o Louis Paraguir, âgé de cinquante ans, fermier, aux Boudichons, en cette commune, oncle du marié; 2^o Martin Paraguir, âgé des soixante deux ans, propriétaire, demeurant à La Loge, commune de Saint Christophe des Châteaux, oncle de la mariée; 3^o Jean Guignard, âgé de trente sept ans, cultivateur, au Sa.

commune de La Pérouille, en présence de la mariée ^{Lucie} ~~Lucie~~
Jean Godin, âgé de vingt-trois ans, journalier,
au Moulin à Vent, en cette commune, occasion que
maint de la mariée. Et ont, les parties contractantes
et témoins, dû se savoir signer le présent acte, a
près lecture à eux faite.

L. Maire,
Moreau

17

Eignoux Marie /
27 gbre - 30 ans
marie
mune

L'An mil huit cent cinquante huit, le vingt-cinq
Octobre, huit heures du matin, devant nous, François
Moreau, Maire et officier de l'Etat-civil de la
Commune de La Pérouille, canton de Châteauroux
Département de l'Indre, ont comparu Louis Nivon
propriétaire, âgé de soixante deux ans, et Jean Leclerc
métayer, âgé de quarante cinq ans, demeurant tous les
deux aux Martinets, susdite Commune, voisins de de qui
ci après, lesquels nous ont déclaré que Marie Eignoux
âgée de trente ans, ménagère, demeurant aux Martinets susdi-
tée en la dite Commune de La Pérouille, épouse de André

Eignoux /
approuvé ce mot pour
remplacer le mot Boujean
après nous être assuré
de l'écrit, nous avons dressé
le présent acte, que les comparants ont dit en faire
signer, de ce qu'ils ont vu que lecture lui en a été faite

Godin, fille naturelle de Marguerite Boujean, est
décédée en son domicile hier à huit heures du soir; et

après nous être assuré de l'écrit, nous avons dressé
le présent acte, que les comparants ont dit en faire
signer, de ce qu'ils ont vu que lecture lui en a été faite

Moreau
mairie

**SEPULTURE
DECES**